



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 48/2025

Demande de crédit supplémentaire au poste 352.3141 du budget 2024

Président Frédéric Gygax

Membres Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo - Gilbert Dupuis - Walter Lanz

Préambule

Conformément aux règlements (règlement sur la comptabilité des communes – RCom art. 10 & 11, règlement du conseil communal art. 29 & 129) et au préavis 01/2021/B, tout dépassement de budget de CHF 30'000.00 et plus doit faire l'objet d'un préavis examiné par la commission des finances. C'est l'objet du présent rapport.

Dans le cadre de l'établissement du rapport sur les comptes 2024, la Commission des finances s'est réunie le 13 mai 2025 à 19h30 à la Maison de commune en présence de Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Milos Dangubic, boursier. A cette occasion, elle a pris également connaissance du préavis 48/2025.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Contexte

Le compte 352.3141 – Entretien des bâtiments (Maison de commune) prévoyait au budget 2024 un montant de CHF 134'000.00 alors que les comptes font apparaître une dépense de CHF 180'213.71.

Ce dépassement de CHF 46'213.71 est lié au déplacement et au réaménagement de plusieurs bureaux et salles de conférence dans la Maison de commune. Ces travaux sont devenus nécessaires suite à l'engagement de 4 nouveaux employés, la réorganisation des services administratifs et à l'amélioration des cloisonnements pour des questions de confidentialité.

Lors de l'élaboration du budget 2024 et en prévision de ces travaux, la Municipalité avait augmenté le compte 352.3141 de CHF 75'000.00 par rapport au standard habituel. Cependant, des complexités liées au câblage électrique, à la statique du bâtiment ainsi qu'au traitement du local du serveur informatique sont apparues en cours de travaux et ont provoqué ces coûts supplémentaires. De plus, la Municipalité avait déjà annoncé lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2024 qu'il y aurait un dépassement dans ce compte.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 48/2025 du 28 avril 2025 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2024 pour un montant de CHF 46'213.71,
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 20 mai 2025

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,
Président



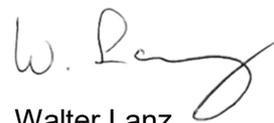
Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Walter Lanz,
Rapporteur